

PCT

PG 19 354

INPI PARIS 34 SP

POUVOIR GENERAL

14 OCT. 2011

(pour plusieurs demandes internationales déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets)

(règle 90.5 du PCT)

Le(s) soussigné(s) :

(Nom de famille suivi du prénom: pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)

SNECMA  
2 Boulevard du Général Martial Valin  
75015 PARIS - FRANCE -

désigne(nt) la personne suivante :

comme mandataire

comme représentant commun

Nom et adresse

(Nom de famille suivi du prénom: pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)

CABINET BEAU DE LOMENIE  
158 rue de l'Université  
F-75340 PARIS CEDEX 07

pour le(s) représenter

auprès de toutes les administrations internationales compétentes

uniquement auprès de l'administration chargée de la recherche internationale

uniquement auprès de l'administration indiquée pour la recherche supplémentaire : \_\_\_\_\_ (inscrire la ou les administration(s) indiquée(s) pour la recherche supplémentaire)

uniquement auprès de l'administration chargée de l'examen préliminaire international

pour ce qui concerne toute demande internationale déposée par lui (eux) auprès de l'office suivant

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE à PARIS

\_\_\_\_\_ en sa qualité d'office récepteur

et pour faire ou recevoir des paiements en son (leur) nom.

Signature(s) (S'il y a plusieurs personnes, chacune d'elles doit signer; à côté de chaque signature, indiquer le nom du signataire et, si cela n'apparaît pas clairement à la lecture du présent pouvoir, à quel titre l'intéressé signe) :

SNECMA



Jean-Marc BRUNEL  
Chef du Département de la Propriété Intellectuelle

Date : 22 septembre 2011